

### Véhicules municipaux

7 véhicules de fonction sont affectés à titre personnel<sup>(1)</sup> aux agents municipaux suivants :

- ✓ directrice générale des services
- ✓ directeur du cadre de vie
- ✓ directeur de la culture, de la communication et de la vie associative
- ✓ directrice des services à la population
- ✓ directeur de l'office de tourisme
- ✓ responsable du centre technique municipal
- ✓ responsable du service logistique



Nous pensons que beaucoup de ces affectations sont injustifiées car elles sont utilisées majoritairement pour des déplacements personnels. Dans ces cas, il s'agit plus précisément d'un "salaire complémentaire et d'un avantage en nature".

Il suffirait que la commune mette à la disposition 1 ou 2 véhicules de service pour des missions ponctuelles de représentation de certains de ses agents.

L'INSEE estimait en 2012 à 4 000€ par an le coût moyen d'un véhicule de tourisme!

<sup>(1)</sup> A titre personnel veut dire : à l'usage exclusif de ces agents pour leurs déplacements domicile-travail et quelques déplacements professionnels.

### Toujours des économies?...

Nous avons lu dans la presse que l'adjoint aux finances promettait de réaliser des économies (voir Ouest-France du 14 octobre dernier).

**Il s'engage à "freiner les dépenses, voire les stabiliser".**

Nous approuvons cette initiative, et c'est bien qu'elle arrive maintenant, même si nous regrettons qu'elle ne survienne que tardivement. Mais mieux vaut tard que jamais.

Cependant, il est regrettable que lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) en février 2015, **ces prévisions d'économies n'aient pas été évoquées.**



Au contraire, les dépenses courantes de fonctionnement ont été présentées en forte augmentation (voir Les Échos du Croisic n°2).

Au delà de cette louable intention, de quels montants d'économies parle-t-on?

Nous attendons les chiffres pour nous prononcer.

Monsieur l'adjoint évoque certaines pistes mais sans diminuer les charges réelles. L'exemple cité des marchés favorables concernant les travaux avenue Aristide Briand est significatif.

Ce n'est pas une économie mais simplement une différence entre une prévision et une réalisation.

**Nous n'avons donc pas "récupéré" 120 000€.**

Une suggestion : lors des prochaines estimations de travaux, nous conseillons à la municipalité d'augmenter fortement les prévisions et nous ferons encore plus "d'économies".

S'agissant des dépenses d'investissement, nous sommes bien sûr favorables à la poursuite des travaux dans les bâtiments municipaux.

Mais comme nous le détaillons dans l'article précédent sur le quartier "La Ladure", nous pensons que ces travaux devraient être réalisés à minima sans avoir à recourir à l'emprunt.

L'association "pour que VIVE Le Croisic" tiendra son Assemblée Générale au Foyer Emile Thibault  
**Lundi 9 novembre 2015 à 20h**

## Votre maison est-elle concernée?

Le dernier "LES ECHOS du Croisic" présentait le projet de *Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)* avec nos observations. Depuis, les démarches officielles se poursuivent sur les mêmes critères et un projet de Règlement d'Urbanisme a été présenté au Croisic, le 19 octobre dernier! **Plus de 800 habitations sont concernées!** Avec pour conséquences : dévaluation de la valeur des habitations et commerces... augmentation des primes d'assurance...



Le PPRL arrive au Croisic

**Nous contestons toujours les données de bases du projet et nos remarques ne sont toujours pas écoutées !**

**Voici les points contestés**

**1 - Le "niveau de référence"**

**de hauteur d'eau :**

Arrêté préfectoral du 14 février 2011 : "prendre en compte comme nouvelle cote de référence, la plus haute cote mesurée et lissée, lors de cette tempête" (Xynthia).

La cote mesurée au Croisic lors de la tempête "XYNTHIA" est de **3.82 NGF** ! (huit mesures certifiées)

Or, **le projet amplifie la cote de 40 cm : soit 4.22 NGF !**

Un "niveau XYNTHIA" de **4.22 NGF n'est pas réel pour le Croisic !**

**2 - La définition des "zones d'aléas"**

Comment s'est déroulée cette "inondation" ?

En fin du flot, l'eau est passée au dessus des quais les plus bas, jusqu'à parvenir à **3.80 NGF**, soit une montée d'une trentaine de centimètres au dessus du quai. Ce déversement s'est réalisé dans la dernière heure du flot (règle des douzièmes). Il y a eu quelques dégâts matériels. Puis, **le jusant était là pour "la renverse"**. Ainsi, il n'y a pas eu de submersion torrentielle, **ni de danger pour la population**. Même en retenant un effet "réchauffement" de 20 cm supplémentaires, l'onde de submersion **n'excède pas 50 cm et l'écoulement reste lent!** (fin de flot).

Ainsi, **toutes les zones inondables du Croisic devraient être en "aléas faible"**! Et donc, non soumises à des **règles d'urbanisme drastiques!** Une surveillance et des précautions raisonnables doivent seulement être prises par les habitants (veille météo et calfeutrage d'ouvertures sensibles).

**3 - Le phénomène d'érosion des côtes**

Côte Nord de la presqu'île du Croisic : "deux brèches pourraient s'ouvrir à court terme dans la route côtière" !...

Cette partie de côte est abritée à moins de 25 miles par la presqu'île de Quiberon et les trois îles : Belle-Ile, Houat et Hoëdic.

Donc, aucun risque de déferlement de vagues dantesques sur cette partie de côte. Aucun phénomène important d'érosion ne peut être envisagé.

Seules quelques zones intérieures sont inondables, ce sont d'anciennes zones de marais salants, inondables par grandes marées par filtration naturelle ou par étiers.

**Aucune inquiétude sur cette zone.**



**Que faire ?**

**1 - Aller sur le site internet de la Mairie : dossier "urbanisme-PPRL". Il est complet, donne le projet PPRL et le règlement, les comptes-rendus de réunions publiques et les cartes de submersion.**

**2 - En février 2016, se rendre en Mairie lors de l'Enquête Publique, et déposer ses observations personnelles sur le Cahier du Commissaire enquêteur.**

## Le pouvoir ne donne pas tout les droits!...

Lors du conseil municipal du 27 juillet, une délibération était proposée sur le programme de réhabilitation du Foyer Emile Thibault.

Le projet prévoit une restructuration lourde du bâtiment afin d'aménager au rez-de-chaussée la bibliothèque municipale et à l'étage une salle de réunion de 200m<sup>2</sup>. Deux accès distincts sont créés : l'un pour la bibliothèque et l'autre, avec ascenseur, pour desservir la salle de réunion.

Le coût estimé de cette rénovation est de 1 616 000€.

La majorité municipale a voté "oui" à l'unanimité et la minorité a refusé de prendre part au vote en l'absence de débat démocratique, contrairement à ce qu'avait annoncé Mme le Maire, et que cette délibération n'était "qu'un leurre, un arbre qui cachait la forêt".

Et surprise, nous apprenons, grâce aux questions pertinentes de la minorité, que cette rénovation n'est que la première étape d'un projet beaucoup plus vaste, appelé le quartier "La Ladure" (centre ville du Croisic).

Cette étude a été confiée à un bureau d'étude (Espace Ville) sans concertation avec l'ensemble des élus, sans débat au conseil municipal et sans

inscription des coûts de cette opération au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le scénario retenu par ce bureau d'étude en urbanisme se décompose en plusieurs phases :

- ☞ Réhabilitation de la salle Jeanne d'Arc et transfert des activités de la salle des fêtes au sein de celle-ci

- ☞ Extension du musée Chapleau (nouvel équipement et extension de la galerie)

- ☞ Relocalisation de la bibliothèque au sein du Foyer Emile Thibault

- ☞ Création d'un équipement de type "forum des associations" à l'emplacement de l'actuelle bibliothèque, qui sera rénovée, création d'un bâtiment accolé et réhabilitation de la maison des associations

- ☞ Requalification des espaces publics et retraitement des espaces de stationnement

- ☞ Vente de la salle des fêtes et création d'un programme de 40 logements et achat de terrains contigus.

Le montant de ces opérations est estimé par ce bureau d'étude à 4 845 000€ auxquels il y a lieu d'ajouter la rénovation de la salle Jeanne d'Arc pour 3 000 000€.



Espace Chapleau

### Ces estimations sont-elles réalistes ?

**On peut légitimement en douter, puisque ce bureau d'étude estimait la réhabilitation du Foyer Emile Thibault à 950 000€ alors que la délibération votée le 27 juillet prévoit un coût de 1 616 000€ .**

**Une inflation de 70% en deux mois ?...**

L'ensemble de ces investissements et les coûts importants que devront payer les contribuables ne figuraient pas dans les engagements de campagne électorale de la liste majoritaire (mis à part le transfert de la bibliothèque).

Un an et demi après l'élection de la liste menée par Madame Quellard, voilà que surgissent des projets disproportionnés par rapport aux besoins des habitants et qui vont grever, pour de nombreuses années, les finances de la commune.

L'Etat baisse les dotations aux collectivités publiques pour les amener à réduire leurs coûts.

Au Croisic, notre municipalité fait l'inverse!

Tous ces projets auraient dû être débattus par les habitants de la commune! La participation de chacun à la vie communale devrait être **la ligne de conduite de nos élus**. Peut-on espérer des changements dans ce sens ?...



## Le pouvoir ne donne pas tout les droits!...



Foyer Emile Thibault

### La première phase du projet

Elle consiste à inverser les fonctions de deux bâtiments :

- ☞ le foyer des anciens deviendra la bibliothèque
- ☞ après rénovation, l'actuelle bibliothèque accueillera les associations.



Bibliothèque

Une simple inversion de ces deux bâtiments pour une somme d'environ 2 000 000€. Nous pensons qu'une telle dépense est pour le moins déraisonnable et ne se justifie pas.

### Deux lieux, deux attitudes...

Au dernier conseil communautaire de Cap Atlantique, était présenté aux élus le schéma des principales orientations des années à venir. Figurait dans ce schéma le transfert de l'enseignement musical au Petit Séminaire de Guérande.

A juste titre, Madame le Maire s'est opposé en arguant: **"je trouve qu'évoquer ainsi le Petit Séminaire dans le schéma d'enseignement musical est prématuré. Cela me gêne, nous n'avons pas débattu"**

Bonne réflexion, mais alors pourquoi ne pas appliquer ce même désir de transparence et de débats dans sa propre ville?



Salle des fêtes

### Salle des fêtes...

Nous rappelons dans "Les Echos du Croisic n°2" que la liste majoritaire s'était engagée à ne pas vendre la salle des fêtes.

Or dans le scénario retenu par le bureau d'étude, la phase 3 consiste en la construction d'un programme de logements sur ce site, en acquérant deux parcelles contigües (montant non chiffré) et en vendant la salle des fêtes, se privant ainsi de la seule salle pouvant accueillir 350 personnes assises.

Une étude commandée par la municipalité et réalisée par Arlab Architectes a justifié la faisabilité de la construction de 40 logements.

Cette étude a été initiée par la liste majoritaire sans concertation des élus et sans débat au conseil municipal. Lors du conseil municipal du 27 juillet, Madame Le Maire a précisé que s'il n'y avait pas suffisamment de locaux pour les associations, elle reverrait cette vente.

Nous sommes effarés par de tels propos :

- pourquoi financer une telle étude si la décision n'est pas prise ? (encore des dépenses injustifiées)
- toute réflexion sur des investissements doit commencer nécessairement par définir les besoins, en l'occurrence ceux des associations. Un débat sur ces besoins nous paraît indispensable!

### DOB : Débat d'Orientation Budgétaire...

Chaque année, un débat d'orientation budgétaire se tient au conseil municipal.

Le DOB est une prospective financière qui concrétise la politique d'investissement de la commune pour les années à venir.

Ce débat s'est déroulé le 27 février 2015.

Hormis les travaux de la salle Jeanne d'Arc, aucun des travaux listés dans le projet "La Ladure" ne figurait au DOB et donc sans information sur le financement. Ce DOB était donc "tronqué" et non sincère!

Est-ce un oubli... ou une volonté ?... Comment bâtir la **confiance** dans un tel "brouillard" ?...